



## Règles spécifiques pour la province du Hainaut

### 1. Election des membres de l'AG AFTT

*Date d'introduction : 26/03/2026*

L'élection des membres doit suivre les ROI AFTT partie administrative. Le CPH précise que dans le cas où l'AG provinciale élit un total de membres supérieurs au nombre requis, alors c'est au sein du CP élu que l'ordre sera déterminé afin de classer les éventuels réserves.

### 2. Encadrement des forfaits

*Date d'introduction : 26/03/2026*

En cas de : forfait, Bye, FFG ; l'équipe qui se désiste ne pourra mettre dans une équipe inférieure qu'un seul des quatre joueurs ayant disputé le plus grand nombre de rencontres dans cette équipe au cours de la saison pour les interclubs à 4 joueurs et qu'un seul des trois joueurs ayant disputé le plus grand nombre de rencontres dans cette équipe au cours de la saison pour les interclubs à 3 joueurs. L'équipe bénéficiaire du forfait est également tenue de respecter cette obligation, à condition que le forfait ait été signalé au moins 48 heures à l'avance par rapport à la date du match. Le système des joueurs les plus alignés et celui utilisé pour les tours finaux.

Cette disposition est applicable uniquement à partir du 5e match du premier tour du championnat et ne s'applique pas à la dernière division provinciale.

En cas de non-respect de cette disposition, les équipes dans lesquelles les joueurs concernés sont alignés seront sanctionnées d'un forfait administratif (sm). Si plusieurs joueurs sont concernés et alignés dans des équipes différentes, seules les équipes occupant les niveaux les plus bas seront sanctionnées jusqu'à l'équipe la plus haute en règle.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

**SIEGE :** Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

**Marcinelle**

**IBAN :** BE79 7509 0619 0633

**SITE :** <https://hainaut.aftt.be>

### CONTACTS

**Président :** André Mahieu - [andre.mahieu@pinghainaut.be](mailto:andre.mahieu@pinghainaut.be) - 0477/48.55.89

**Secrétaire :** Mathieu Jasinski - [mathieu.jasinski@pinghainaut.be](mailto:mathieu.jasinski@pinghainaut.be) - 0466/05.78.59

**Trésorier :** Pierre Letellier - [pierre.letellier@pinghainaut.be](mailto:pierre.letellier@pinghainaut.be) - 065/45.77.78

**Interclubs :** Mathieu Jasinski - [mathieu.jasinski@pinghainaut.be](mailto:mathieu.jasinski@pinghainaut.be) - 0466/05.78.59



### 3. Amende forfait

*Date d'introduction : 26/03/2026*

Les amendes pour les forfaits et les WO ne seront pas facturés s'ils concerne la dernière équipe

### 4. Amende absence AG

*Date d'introduction : 26/03/2026*

Les clubs absents à une AG provinciale électorale recevront l'amende prévue dans la tableau des amendes majorés de 200€.

### 5. Double Licence dames

*Date d'introduction : 26/03/2026*

Une dame qui est affiliée dans un club où il n'y a pas d'équipe dames, peut faire la demande au secrétariat provincial pour obtenir une double licence dans un club de la province qui dispose d'au moins une équipe dames. Cette dame ne pourra figurer que sur la liste de force dames. Son club principal sera celui dans lequel elle figure en messieurs.

Conditions de participations aux différentes coupes :

- Dames : club principal ou secondaire.
- Mixte : club principal.
- Spring Club : club principal ou considérée comme invitée dans son club secondaire.

### 6. Nombre de membres du CPH

*Date d'introduction : 01/05/2026*

Le nombre de membres est limité à 10

### 7. Exclusion du CPH

*Date d'introduction : 01/05/2026*

Un membre qui a 3 absences non justifiées ou qui est absent à la moitié ou plus des réunions sera exclu.

**CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT**

**SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001**

**Marcinelle**

**IBAN : BE79 7509 0619 0633**

**SITE : <https://hainaut.aftt.be>**

#### CONTACTS

**Président** : André Mahieu - [andre.mahieu@pinghainaut.be](mailto:andre.mahieu@pinghainaut.be) - 0477/48.55.89

**Secrétaire** : Mathieu Jasinski - [mathieu.jasinski@pinghainaut.be](mailto:mathieu.jasinski@pinghainaut.be) - 0466/05.78.59

**Trésorier** : Pierre Letellier - [pierre.letellier@pinghainaut.be](mailto:pierre.letellier@pinghainaut.be) - 065/45.77.78

**Interclubs** : Mathieu Jasinski - [mathieu.jasinski@pinghainaut.be](mailto:mathieu.jasinski@pinghainaut.be) - 0466/05.78.59

